



## **Compte rendu de la séance du 22 janvier 2019**

Secrétaire(s) de la séance : Jérôme AUBRY

### **Ordre du jour:**

Amortissement éclairage public,  
Transfert compétence eau,  
Subvention sortie scolaire,  
ONF : Chablis 2019

#### **AMORTISSEMENT TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ( DE 001 2019)**

Le maire explique que les travaux d'éclairage public neufs nécessitent obligatoirement d'être amortis. La commune ayant investis dans l'achat et la pose de 10 luminaires basse consommation en 2018, il convient donc au conseillers municipaux de décider de la durée de cet amortissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, d'amortir ces travaux en 1 an, à compter de 2019.

#### **REPORT DE LA DATE DU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT À LA CODECOM DE FRESNES-EN-WOËVRE AU 1ER JANVIER 2026 ( DE 002 2019)**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal : S'oppose au transfert obligatoire des compétences eau et/ou assainissement au 1er janvier 2020 à la Communauté de Communes de Fresnes-en-Woëvre,

Demande le report du transfert des compétences eau et/ou assainissement au 1er janvier 2026,

Précise que la présente délibération sera notifiée au préfet du département et au président de la Communauté de Communes de Fresnes-en-Woëvre,

#### **SUBVENTION POUR UNE SORTIE SCOLAIRE ( DE 003 2019)**

L'école élémentaire de Fresnes-en-Woëvre a envoyé un courrier sollicitant une participation financière de la communes, dans le cadre d'une sortie scolaire pédagogique à Paris, sur les thèmes de l'art et de la culture.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser 50€ aux élèves habitants Herbeville et concernés par cette sortie, soit :

Kéa BOUZIKA,

Enzo MARCHI,

Manon RAMASEILLES.

Le remboursement s'effectuera sur présentation d'une attestation de paiement de l'école.

#### **ONF - CHABLIS 2019 ( DE 004 2019)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise à disposition des chablis de la parcelle N° 10 pour les affouagistes.

L'ONF se chargera des règles et des formalités.